

Comité Régional Bourgogne/Franche-Comté
et VC.Chatillonnais (21)

Championnat Régional CycloSPORT



24 juin 2018

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

C
H
A
T
I
L
L
O
N
-
S
E
I
N
E

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
BOURGOGNE

Comité Régional
Bourgogne/ Franche Comté

CHAMPIONNAT REGIONAL Bourgogne/Franche-Comté CYCLOSPORT ROUTE 2018

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté CycloSPORT Route se déroulera le dimanche 24 juin 2018 à CHATILLON/SEINE (Côte d'Or).

Il sera organisé par le VC.Chatillonnais (Côte d'Or), le Comité Ufolep.21 et le Comité Régional.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP .

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP , y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT , à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP .

COMITE D'ORGANISATION

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Directeur de course | Florent PERROT |
| - Juges à l'arrivée | Patricia GAVIGNET
J.Claude DURAND
Nicolle DURAND |
| - Présidente Ufolep 21 | Patricia GAVIGNET |
| - Représentant CTR | J.Claude DURAND |
| - Commissaires aux Règlements | J.Claude DURAND
Nicolle DURAND
Patricia GAVIGNET |

Article 1 – CATEGORIES

- Dans chaque catégorie , le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s .

Un seul titre décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

- Catégories d'âges (âges de la carte Cycloport)

- . Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans (nés en 2004 et 2005)
- . Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans (nés en 2002 et 2003)
- . Adultes Masculins 17/19 ans (nés en 1999, 2000 et 2001)
- . Adultes Masculins 20/29 ans (nés de 1989 à 1998 inclus)
- . Adultes Masculins 30/39 ans (nés de 1979 à 1988 inclus)
- . Adultes Masculins 40/49 ans (nés de 1969 à 1978 inclus)
- . Adultes Masculins 50/59 ans (nés de 1959 à 1968 inclus)
- . Adultes Masculins 60 ans et plus (nés en 1958 et avant)
- . Adultes Féminines 17 ans et plus (nées en 2001 et avant)

TRES IMPORTANT

Licencié(e)s UFOLEP surclassés .

a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2004, surclassé(e)s :

- Ils seront engagés en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
- Ils devront présenter un **certificat de surclassement simple**, délivré par le médecin de famille et portant la mention « **Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure** ».

b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2002, surclassé(e)s:

- Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus » .
- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement validé par leur médecin de famille et portant la mention « Peut pratiquer la compétition avec des adultes ».**

Faute de ce document, le départ sera interdit aux licenciés concernés.

Article 2

«Le Département et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National (Règlement National Cycloport), les prétendants à la sélection à ce National doivent obligatoirement participer à ce Régional.

Article 3 – Engagements

- A adresser à **Nicolle DURAND** **Postés avant le 16 juin 2018**
26 rue de l'Euclie 89200 Sauvigny-le-Bois

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

Aucun engagement individuel.

Engagements par club. Utiliser la fiche d'inscription qui est sur le site www.ufolepbourgogne.org

Quel que soit votre département, joindre **obligatoirement** la copie des cartes « Cycloport 2017/2018 » homologuées après le 01 septembre 2017 et au moins 8 jours avant la 1^e épreuve qualificative (Championnat Départemental) , ainsi que la copie des éventuels certificats médicaux de surclassement pour les Jeunes.

Faute de ces documents, les engagements ne seront pas enregistrés et un mail d'avertissement sera adressé au signataire de la liste des engagés.

Article 3b – Tarifs des engagements

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 2001 et avant) : 9 €
- **Engagements postés à partir du 16 juin 2018** 11 €
- Jeunes 13 à 16 ans (nés de 2002 à 2005 inclus) : 4 €

Article 3c – Rappel

- Art.C/5 du Règlement National

« Pour les épreuves qualificatives au Championnat National, il est interdit d'être engagé, le même jour, sur une autre épreuve.

Cette épreuve qualificative doit être parcourue dans son intégralité, sauf incident mécanique constaté par un commissaire officiel. »

Article 4 - Remise des dossards

- Dimanche 24 juin à partir de 12 h 00 – Site de Départ/Arrivée (Rue André Chénier à Chatillon)

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2017/18 et leur carte «Cycloport» 2018, homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées .

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

- Licence et carte seront restituées en échange du dossard

Article 5 - Déroulement des épreuves

- Circuit de 15,6 km – Départ/Arrivée rue A.Chénier.

Départ à	Catégories	Nb de tours
13 h 00	Adultes Masculins 50/59 ans	5 soit 78 km
13 h 05	Adultes Masculins 60 ans et +	4 soit 62,4 km
	Jeunes Mas. et Fém. 15/16 ans	4 soit 62,4 km*
	Adultes Féminines 17 ans et +	3 soit 46,8 km
	Jeunes Mas. et Fém. 13/14 ans	2 soit 31,2 km
15 h 30	Adultes Masculins 40/49 ans	6 soit 93,6 km*
15 h 35	Adultes Masculins 30/39 ans	6 soit 93,6 km*
15 h 40	Adultes Masculins 20/29 ans	6 soit 93,6 km*
	Adultes Masculins 17/19 ans	5 soit 78 km

Article 6 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion) .

Maillot de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

Article 7 – Matériel - Voir le Règlement National.

«- Oreillettes-radio et tout matériel permettant de communiquer avec l'extérieur » sont interdits.

- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage.

- Changement de vélo interdit.

- Echange de matériel entre concurrents interdit.

- Changement de roue exclusivement en face du podium sous contrôle d'un commissaire (pas de tour rendu).

Article 8 – Récompenses

- Rue André Chénier à 18h30

- 1^e de chaque catégorie – 1 bouquet + 1 coupe

. 2^e et 3^e de chaque catégorie - Coupe

. Souvenir à tous les participants

- Le Comité Régional UFOLEP de Bourgogne offre les médailles aux trois premiers des catégories comptant pour le Championnat et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants)

. Souvenir à tous, y compris à ceux qui ont abandonné. (Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).

Article 9 – Discipline et sécurité

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves. (Pénalité de 5 min)

- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse.

(Déclassement) .

- Règlement National : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosporitif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.*

Article 10 – Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant de la CTR, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.

Dans ce cas, les résultats seront provisoires.

- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.

Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24 h, par courrier recommandé à

Monsieur le Président du Comité Régional UFOLEP

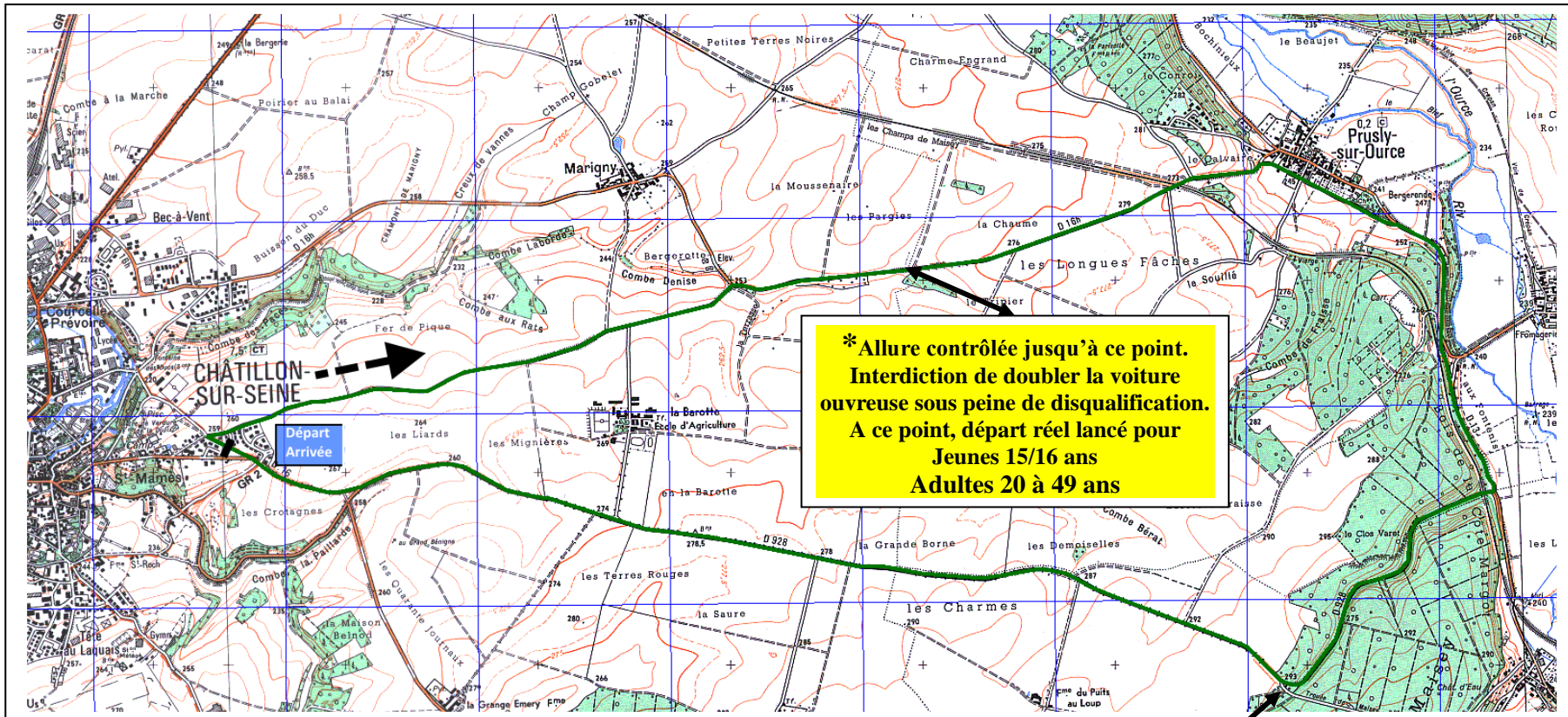
(sous couvert de la Déléguée Régionale Ufolep)

57 avenue des Clairions 89000 AUXERRE

accompagnées d'un chèque de 60€, libellé à Comité Régional Ufolep Bourgogne/Franche-Comté.

Le fait de s'engager implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Circuit



Dénivelée

